

Secrétariat général

**ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**Accord-cadre relatif à L’Acquisition et maintien en condition opérationnelle des ateliers d’énergie, d’élément d’énergie renouvelable, d’équipements et de prestations associées, pour les sites de télécommunication du ministère de l’Intérieur.**

**AVERTISSEMENTS :**

Le présent document constitue le cadre que les soumissionnaires doivent suivre pour la présentation de leur offre technique.

Ce cadre de réponse technique (CRT), renseigné par le soumissionnaire, complète et précise, sans y contrevenir, le « Cahier des clauses techniques particulières » (CCTP). Les éléments du CCTP sont à prendre en compte intégralement pour la réalisation des offres.

De manière générale, le CRT renseigné comprend tous les éléments nécessaires à l’acheteur, pour évaluer son offre conformément aux critères de sélection des offres.

Le candidat doit argumenter de la qualité de sa solution et de son adéquation aux besoins et exigences de l’accord-cadre sur les plans fonctionnel, organisationnel et technique.

La liste des éléments ci-après constitue le cadre minimum de réponse attendu par l’acheteur. Il peut être complété (annexes complémentaires) par tout élément que le soumissionnaire juge nécessaire à la bonne compréhension de son offre. Le document de réponse se veut synthétique et comportera à ce titre un maximum de 30 pages, sans compter les annexes qu’il pourra joindre à son document de réponse.

Toute documentation commerciale généraliste ou à visée publicitaire est proscrite de l’offre technique du candidat.

# Cadre de réponse pour l’Acquisition et maintien en condition opérationnelle des ateliers d’énergie, d’élément d’énergie renouvelable, d’équipements et de prestations associées, pour les sites de télécommunication du ministère de l’Intérieur.

## Généralités

En préambule, le candidat présentera succinctement sa compréhension du marché et de ses enjeux techniques et organisationnels.

## Sous-critère technique 1 : structure et organisation du soumissionnaire

### ITEM 1 : Qualité du pilotage de projet

Le candidat décrit l’organisation qu’il compte mettre en place pour le suivi de l’exécution et de la facturation des prestations du marché et notamment :

1.1.1. son processus de suivi des commandes et d’exécution des prestations, son mode de communication et d’échange des informations avec l’administration ;

1.1.2. les interlocuteurs principaux de l’administration et leur périmètre de responsabilité (processus d’escalade, disponibilité horaire, modalités de contact...) ;

1.1.3. une proposition d’organisation garantissant la souplesse et la réactivité attendues dans la prise en compte et le traitement des demandes de l’administration (réunions de planification et de suivi, établissement des comptes-rendus et bilans d’activité…).

### ITEM 2 : Pertinence du contrôle qualité et moyens mis en œuvre pour assurer le respect des contraintes opérationnelles de l’administration

Le candidat s’engage par son offre sur la qualité des livrables, le respect des délais et de manière générale celui de toutes les obligations mentionnées dans le CCTP du présent marché. Mais au-delà de cet engagement de portée générale et pour convaincre de la pertinence de son offre, le candidat doit décrire :

1.2.1. les principales mesures qu’il mettra en place pour garantir la qualité de ses prestations et le respect des attentes de l’Administration (autocontrôle, plan d’action qualité -PAQ-, …). Le candidat peut fournir à ce titre un exemple contextualisé de PAQ à l’appui de son offre ;

1.2.2. les processus d’analyse, de réaction et de prise en compte d’une problématique ou d’un incident qui surviendraient de son fait (plan d’action...) ;

1.2.3. ce qu’il compte mettre en œuvre pour garantir le respect des temps d’intervention et les mécanismes de priorisation attendus par l’administration ;

1.2.4. les protocoles et contrôles de prévention des risques au travail qu’il applique vis-à-vis des employés de son entreprise et de ceux de ses sous-traitants éventuels ; l’administration porte une attention particulière à la protection du personnel qu’il soit employé du prestataire ou sous-traitant  ;

1.2.5. les processus internes : de protection des données (sécurité des informations numériques et physiques), de limitation d’accès du personnel à l’information sensible, de destruction des données et les principes édictées par le RGPD dans le cadre du présent marché.

### ITEM 3 : Accompagnement et conseil

Le candidat doit décrire les dispositions de veille réglementaire et d’anticipation des obsolescences fonctionnelles et/ou technologiques qu’il met en œuvre au sein de son entreprise et dont il ferait bénéficier l’administration dans le cadre de son devoir de conseil.

## Sous-critère technique 2 : Pertinence des moyens humains consacrés à l’accord-cadre

### ITEM 1 : Démonstration de la capacité en ressource humaine du soumissionnaire pour mener les missions demandées dans le CCTP

Le candidat doit décrire :

2.1.1. un état capacitaire du personnel de son entreprise : nombre, fonctions, répartition géographique ;

2.1.2. l’organisation, le dimensionnement, la méthodologie et la qualification des équipes mobilisables sur les prestations.

### ITEM 2 : Présentation des compétences et du savoir-faire

Le candidat doit décrire :

2.2.1. les qualifications disponibles dans ses effectifs et celles qui relèvent de la sous-traitance, en faisant une description détaillée de leur nature, de leur ancienneté, du périmètre et du niveau de responsabilités ;

2.2.2. La méthode de coordination dans les prestations avec la sous-traitance s’il y en a ;

2.2.3. les moyens et l’organisation qu’il met en œuvre pour assurer la mise et le maintien en compétence de son personnel (ex : formations, évaluations, habilitations-certifications...) ;

2.2.4. le plan de formation qu’il met en place pour que ses personnels et sous-traitants disposent des certifications et qualifications nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

## Sous critère technique 3 : Pertinence des infrastructures, matériels et des moyens techniques mis à disposition dans l’exécution de l’accord-cadre

Le candidat doit détailler :

3.1. Les infrastructures et unités de production dont il dispose et qui seront affectées aux prestations du marché ;

3.2. Les matériels et moyens techniques affectés au marché, structurés par catégories (dont le colisage DROM-COM);

3.3. Les moyens d’intervention et de transport affectés au marché (exemples : véhicules légers routiers ou tout terrain, engins de franchissement, et tout autre qu’il jugerait utile).

## Sous critère technique 4 : présentation des capacités et domaines de compétence

4.1. dans le cadre de la prestation [AME], le candidat doit confirmer son aptitude à se conformer aux exigences énumérées dans le CCTP tant dans la variété des équipements que dans les solutions de leur construction. Il joint à sa réponse, pour étayer ses propositions d’équipements, la documentation technique qu’il juge utile, notamment les tests et certifications auxquels répondent les matériels qu’il propose de fournir (tests d’endurance des systèmes, tests thermiques et test de cycles de fonctionnement etc);

4.2. dans le cadre de la prestation [ASI], le candidat doit confirmer son aptitude à se conformer aux exigences énumérées dans l’annexe-3 du CCTP tant dans la variété des équipements, que dans les solutions de leurs constructions. Il joint à sa proposition toute la documentation technique qu’il juge utile et présente avec précision les équipements et procédure d’installation qu’il envisage de mettre en œuvre dans le cadre de ces prestations ;

4.3. pour la prestation [AER], le candidat doit confirmer sa capacité à concevoir et réaliser des installations qui correspondent aux attendus techniques du CCTP. Il décrit les modes opératoires et techniques envisagés, ainsi que la méthodologie employée pour le choix des équipements qui composent sa solution.

Par ailleurs, le soumissionnaire détaillera précisément les opérations de maintenance qui lui semblent nécessaires pour l’entretien des équipements qu’il envisage de mettre en œuvre pour atteindre les gabarits de production électrique définis dans l’annexe financière ;

4.4. le candidat décrit avec précision les procédures et moyens qu’il envisage de mettre en œuvre pour garantir la production et la fourniture des ateliers d’énergie et alimentations sans interruption dans les délais prescrits, en métropole, corse et DROMCOM ;

4.5. concernant la prestation [FORM], le candidat indique si les formations sont internalisées ou, dans le cas contraire, désigne ses partenaires. Il décrit avec précision le contenu des programmes de formation qu’il envisage. Il précise la/les localisation(s) de ses centres de formation, particulièrement pour la formation aux travaux sous tensions pour batterie stationnaire ;

4.6. dans le cadre de la prestation [FPD], le candidat doit décrire avec précision les procédures et moyens qu’il envisage de mettre en œuvre pour la fourniture des pièces détachées, particulièrement pour ce qui touche aux délais d’approvisionnement et de livraison, ainsi qu’à la garantie de la qualité et de la diversité des pièces.

## Sous-critère technique 5 : respect des obligations environnementales

Le candidat doit décrire :

5.1. les moyens qu’il met en œuvre dans le cadre du développement durable et notamment les efforts consentis pour faire baisser l'empreinte carbone de son activité ;

5.2. les modalités de gestion des déchets qu’il envisage de mettre en œuvre (mise au rebut des éléments remplacés, élimination et la valorisation des déchets produits dans le cadre de leur réalisation, conformément à la législation en vigueur) dans l’ensemble des prestations et particulièrement celles de démontage.